



Waremme, le 06 mai 2021

<p style="text-align: center;"><b>Commission Locale de Développement Rural</b> <b>Compte rendu de la réunion de suivi de projets</b> <b>05 mai 2021</b></p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Membres de la CLDR :

**Présents** : 13 personnes : Valérie BLERET, Carine CLERISSE, Françoise COLLARD, David COLETTE, Anne DESMET, Marie DELANGEN, Murielle DELCOURT, Philippe FAGNOUL, Hélène FERON, Valérie FRIPPIAT, Geneviève NEERINCK, Martine STOUFFS, Benoît VAN MASSENHOVE

**Excusés** : 4 personnes : Anne-Cécile GOS, Eric HAUTPHENNE, Bernard SACRE, Vincent VAN GEEL

**Pour la Commune** : Isabelle EBROIN – agent-relais de l’Opération, Marie-Laurence JACQUERYE – Conseillère en Environnement-Mobilité

**Pour le bureau Atelier Paysage** : Etienne Cellier, gérant

**Pour la FRW** : Marc VAN DEN BROECK, agent de développement

La présentation utilisée en réunion peut être consultée à l’adresse suivante :

<http://bit.ly/210505CLDRHERON>

**Ordre du Jour :**

- Réalisation d’une piste cyclo-piétonne rue Pravée : état d’avancement
- Masterplan du Moulin de Ferrières
- Aménagement du Bois de Ferrières : état d’avancement
- Subvention BiodiverCité
- Approbation du Compte rendu de la CLDR du 30/09/2020
- Adoption du ROI-Type
- ~~Demande de convention en Développement Rural : les étapes~~
  - o *Ce point n’a pu être abordé faute de temps et sera présenté lors d’une prochaine réunion*
- Divers

Cette réunion étant la première que la CLDR tient de manière virtuelle, et bien que la plupart des membres soient après une année de confinement familiers des outils de vidéoconférence, Marc VAN DEN BROECK rappelle les principales fonctionnalités du programme zoom, ainsi que les règles de fonctionnement.

Il n'y a par ailleurs pas de demande pour le point Divers.

## 1. Réalisation d'une piste-cyclo-piétonne rue Pravée – état d'avancement

Pour rappel, il s'agit de réaliser une piste réservée aux piétons et cyclistes, séparée du reste de la voirie, le long de la rue Pravée, entre la salle le Plein Vent et la jonction avec la rue Pied du Thier. Ce projet est financé en partie par un appel à projet « mobilité douce » lancé par le Ministre Henry (DGO1), remporté par la Commune, et en partie par le Développement rural (DGO3).

La DGO1 exige des délais de réalisation très courts, tandis que la DGO3 n'a pas encore donné officiellement son accord. La situation est administrativement compliquée, mais n'a pas empêché la Commune d'avancer.

Marie-Laurence JACQUERYE, conseillère en environnement et mobilité, indique que les aspects techniques (cahier des charges, plans...) seront approuvés par le Conseil communal du mois de mai et que les travaux pourront débuter au mois de novembre. La piste cyclo-piétonne sera normalement finalisée en décembre 2022.

Cette piste fera 2,5m de large et sera surélevée par rapport à la voirie pour éviter que des véhicules motorisés puissent empiéter sur son tracé. Des îlots seront installés sur la voirie pour ralentir le trafic.

### Réaction des participants

- Cette piste semble un peu étroite : deux vélos pourront-ils se croiser sans risque de chute ?
  - o *Idéalement, une piste bidirectionnelle devrait faire 3 mètres de large, mais l'emprise du domaine public ne le permet pas. Les cyclistes pour qui la vitesse est importante peuvent toujours emprunter la voirie s'ils le souhaitent. La piste est plutôt prévue pour les piétons et les enfants qui roulent en vélo, par exemple pour se rendre à l'école.*
- Les rétrécissements ne vont-ils pas gêner le trafic agricole ?
  - o *La plupart du temps la largeur de la voirie est de 5m. Au niveau des rétrécissements, elle sera de 3,5m, ce que permet la législation. Cette largeur permet le passage des engins agricoles, mais pas le croisement de véhicules, ce qui est l'objectif poursuivi.*
- Sur la route qui relie Burdinne à Hannut, on a opté pour une piste cyclable à hauteur de la voirie, mais séparée par des potelets. N'était-ce pas un meilleur choix ?
  - o *Cette solution est probablement moins sécurisante pour les usagers. De plus les potelets sont assez écartés, ce qui fait que les véhicules peuvent facilement empiéter sur la piste cyclable, voire y stationner.*
- Avant de passer aux aménagements définitifs, ne serait-ce pas intéressant de passer par une phase test ?
  - o *On pourrait imaginer de placer des éléments amovibles pour matérialiser les rétrécissements. En ce qui concerne la piste, des piquets seront bientôt disposés et permettront d'en visualiser le tracé.*

Marie-Laurence termine sa présentation par l'état d'avancement du plan communal de mobilité (PCM). L'enquête publique s'est récemment clôturée. Près de 150 remarques ont été formulées et sont en cours d'analyse. Si nécessaire, le document sera amendé avant sa présentation au Conseil communal en juin 2021.

Marc rappelle que lorsque la CLDR avait exprimé ses priorités en janvier 2018, le projet de « Sécurisation des villages » était arrivé largement en tête. On ne disposait à l'époque pas des informations nécessaires pour rédiger une fiche de priorité 1, comprenant un descriptif des travaux ainsi qu'une estimation budgétaire. C'est l'unique raison pour laquelle le projet de *Mise en œuvre des recommandations du PCM* se retrouve en lot 2.

La CLDR est donc invitée à s'interroger sur l'opportunité de mettre en œuvre dans le cadre de l'ODR une ou plusieurs fiches-action du PCM qui concernent les voiries communales plus rapidement que prévu dans le PCDR.

## 2. Masterplan du Moulin de Ferrières

L'extension du site du Moulin de Ferrières et les nombreux projets qui y sont liés ont mis en lumière la nécessité de coordonner ces derniers au sein d'une vision globale.

La Commune a donc sollicité M.Cellier de l'Atelier paysage (<http://www.atelierpaysage.be/>) pour définir un masterplan pour le site et l'ensemble des projets qui y sont liés. Par rapport au PCDR, outre l'aménagement du bois de Ferrières, un projet concerne l'aménagement de la Place Fayat, tandis qu'un troisième concerne l'aménagement de la grange en salle polyvalente.

M. Cellier présente en réunion sa méthode de travail et les nombreuses réflexions que lui inspire le site. Après une première phase d'analyse et de contacts avec les nombreux partenaires impliqués, M Cellier pourra présenter une vision globale qui se construit petit à petit.

Ses premières recommandations concernant le bois de Ferrières vont dans le sens des choix qui ont été posés par le Groupe de travail.

### Réaction des participants

- Cette démarche va dans le sens souhaité de réfléchir de manière globale sur le village de Lavoir. Ce serait intéressant que l'église St-Huber et ses abords soient à terme intégrés dans le périmètre de réflexion.
- La majorité du site est en zone d'habitat rural au plan de secteur. Quel est le risque d'y voir se construire de nouvelles habitations ?
  - o *En ce qui concerne les parcelles dont la Commune est propriétaire, l'intention de préserver les qualités paysagères du site ont clairement été formulées*
  - o Il reste effectivement quelques rares parcelles bâtissables rue Close. Un membre propose que le service urbanisme soit attentif à l'intégration des futurs projets dans l'ensemble du site
- Est-il également prévu d'intégrer dans la réflexion le futur parking d'écovoiturage ?
  - o *Le projet est mené par la Province de Liège et ne fait pas partie du périmètre du Masterplan. La question est toutefois pertinente et mérite qu'on y réfléchisse.*

### 3. Acquisition et aménagement du bois de Ferrières : Etat d'avancement

Le Groupe de travail s'est déjà réuni plusieurs fois et s'est rendu sur le terrain. Avec l'aide de partenaires tels que le Parc Naturel et la DNF, un certain nombre de choix ont pu être arrêtés.

- Un inventaire de la biodiversité sera réalisé de manière à faire reconnaître le lieu comme Site de Grand Intérêt Biologique. Cette reconnaissance permettra de faire appel à des financements autres que le développement rural pour restaurer certains milieux naturels.
- Une reconnaissance comme réserve naturelle sera également demandée. Ce statut de protection implique que les activités d'exploitation forestière n'y seront pas autorisées, et que la chasse n'y sera permise que sous des conditions très strictes. Le site sera donc entièrement consacré à la préservation et à la mise en valeur de la biodiversité.
- L'accès au bois de galerie sera très limité pour ne pas déranger la faune.
- Un sentier didactique faisant une boucle, réservé aux piétons, sera aménagé dans la charmaie-chênaie. Les stations d'arrêt et les supports didactiques seront définis après réalisation des inventaires et seront cohérent avec les recommandations du Masterplan.
- Un chemin qui pourra être emprunté par les piétons et cyclistes permettra de rejoindre le village de Longpré et la vallée de la Mehaigne, en passant sous le viaduc et en longeant l'autoroute. Un accord de principe a été donné par le chef de district du SPW Mobilité infrastructure. Une demande conjointe des communes de Héron et de Wanze permettra de formaliser cet accord.
- La Fondation Roi Baudouin a été approchée concernant la parcelle voisine du site. Une convention de gestion permettra de l'intégrer au projet.
- La zone en bas du site sera dégagée pour en faire un milieu ouvert. Si possible les eaux de ruissellement du bois de galerie seront récupérées pour alimenter une ou plusieurs mares.
- Les prairies en bas du site seront appauvries pour favoriser le développement de la biodiversité. Une réflexion est en cours pour en faire une zone didactique sur les zones humides.
- L'extrémité supérieure du bois sera retravaillée pour y recréer une lisière étagée.

### 4. Subvention BiodiverCité

Marc présente ensuite la nouvelle politique de subvention BiodiverCité voulue par la Ministre Tellier.

Ce nouvel outil, qui remplace les subventions « Journée de l'arbre », « Commune Maya » ou « PCDN », a pour but de permettre à toutes les communes de Wallonie de réaliser des projets concrets et visibles, tout en simplifiant les démarches administratives pour obtenir un financement.

La Ministre souhaite par ce biais informer et conscientiser les citoyens à l'engagement communal en faveur de la nature et favoriser la dynamique citoyenne en proposant aux communes de collaborer avec leurs citoyens et le secteur associatif (écoles, mouvements de jeunesse, agriculteurs, chasseurs, naturalistes pour élaborer et réaliser les projets

Concrètement, chaque commune pourra chaque année répondre à un appel à projet pour un montant total de max 12.000€ qui lui seront remboursés sur déclaration de créance après réalisation des travaux.

Toutes les informations sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://biodiversite.wallonie.be/fr/subvention-biodivercite.html?IDC=6394>.

Marc recommande aux participants de lire attentivement le vademecum qui décrit la procédure et les projets éligibles : [http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/21-04-20\\_vademecum\\_biodivercite.pdf?ID=42875&saveFile=true](http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/21-04-20_vademecum_biodivercite.pdf?ID=42875&saveFile=true)

Après avoir présenté les engagements que doivent prendre les communes participantes (communication, réunions d'information, pérennité des aménagements sur 15 ans), les critères d'éligibilité (propriété communale ou convention de gestion longue durée), les thématiques soutenues et les projets éligibles sont parcourus en séance.

Pour cette première édition, les délais sont particulièrement courts puisque les projets doivent être remis à l'administration pour le 30 juin 2021.

Marc suggère aux participants de faire par écrit des propositions de projets qui pourraient être menés sur le territoire communal. Si le temps et les mesures sanitaires le permettent, un débat sera organisé en CLDR, si possible avec d'autres citoyens et associations.

Dans le cas contraire, les propositions seront présentées au collège communal qui décidera des actions à mener.

### **Réaction des participants**

- Il serait intéressant de réaliser un inventaire de la biodiversité sur le territoire. Cet outil serait utile pour définir les priorités et conscientiser la population à la qualité de son environnement (et éviter l'abattage d'arbres remarquables ou l'arrachage de haie d'essences locales)
  - o *Un tel outil est en cours de développement dans une commune proche et pourrait être utilisé dans la commune de Héron une fois finalisé. Faisant appel au crowdsourcing, il répond aux deux objectifs formulés dans la question (<https://www.regional-it.be/practice/biommap-open-data-et-crowdsourcing-au-service-de-la-biodiversite/>). C'est une démarche à envisager sur le moyen terme et qui ne permet par contre pas de répondre aux urgences du calendrier.*
- Est-ce que ça ne fait pas double emplois avec les missions Parc Naturel ?
  - o *Une spécificité de la subvention permet effectivement aux communes faisant partie d'un Parc Naturel de mutualiser les moyens pour réaliser un projet de plus grande ampleur. La Direction du Parc a été interrogée et n'a pas de proposition à formuler cette année. C'est donc une opportunité pour la CLDR de mettre en place son groupe nature en y incluant des citoyens volontaires et en disposant de moyens financiers pour mettre en place rapidement des projets concrets.*

## **5. Approbation du compte rendu de la CLDR du 30/09/2020**

Un membre fait remarquer que certains citoyens intéressés par une implication dans le Groupe de Travail « Bois de Ferrières » ne se retrouvaient pas dans la liste de distribution des messages et documents de ce GT.

*Ces personnes ont été conviées à la réunion de démarrage du projet mais ne s'y sont pas présentées. Nous avons donc considéré qu'ils ne souhaitent pas y participer et avons cessé de les inclure dans la distribution des informations.*

Le compte rendu est approuvé et sera placé sur le site internet de la Commune.

## **6. Approbation du ROI**

La Ministre Tellier a décidé d'un nouveau modèle de ROI standard qui doit être approuvé par toutes les CLDR de Wallonie. Sa volonté est d'harmoniser les pratiques pour garantir une participation citoyenne optimale.

Les articles ne peuvent être supprimés ni modifiés, mais une commune peut en rajouter pour l'adapter à ses spécificités. Ce n'est pas le cas à Héron. Le document a été envoyé à l'avance à tous les membres pour qu'ils en prennent connaissance, et les changements importants sont expliqués en séance.

La composition de la CLDR sera adaptée chaque année lors du rapport annuel en actant les éventuelles démissions et les candidatures de nouveaux membres. Le secrétariat est invité à être très attentif à la participation réelle des membres.

Il n'y a pas de différence entre membres effectifs et suppléants qui disposent des mêmes prérogatives, y compris le droit de vote. Celui-ci n'interviendra qu'en cas de blocage car le mode de prise de décision privilégié reste le consensus, ainsi que nous l'avons pratiqué à Héron jusqu'à présent.

Par décision, on entend l'approbation d'étapes importantes telles que la présentation d'un avant-projet, la mise à jour d'une fiche-projet, la décision d'introduire une demande de convention ou de mener un projet non-conventionné, ou encore l'approbation du rapport annuel...

Dans ces cas de figure, un quorum de 50% de membres non-mandataires est requis. Si le quorum n'est pas atteint, les débats peuvent avoir lieu, mais la décision est reportée à une réunion ultérieure qui doit être convoquée dans les 15 jours. Lors de cette seconde réunion, la décision est valable, quel que soit le nombre de participants.

#### **Le ROI ne fait pas l'objet de réactions et est approuvé à l'unanimité**

Il sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil communal avant d'être renvoyé à la Direction du Développement rural.

## **7. Prochains rendez-vous**

Un membre souhaiterait que soit communiqué un calendrier des prochaines réunions. Mis à part la réunion de rapport annuel qui se tiendra en février, il est difficile de répondre positivement à la demande car les réunions sont planifiées en fonction de l'avancement des dossiers et projets. Certaines échéances ont été communiquées, mais dans la mesure où plusieurs partenaires sont impliqués, il n'est pas possible de savoir avec précision quand elles seront atteintes.

La fréquence des réunions de CLDR sera nettement moindre que lors de la période d'élaboration du PCDR, le travail principal se fera plutôt au niveau des GT.

La soirée se termine vers 22h15.

Pour le secrétariat de la CLDR,  
Marc Van den Broeck

---

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu,  
vous pouvez contacter Marc Van den Broeck (Fondation Rurale de Wallonie)  
au n° 019/58.93.20 ou par courriel : [m.vandenbroeck@frw.be](mailto:m.vandenbroeck@frw.be)  
ou Isabelle Ebroin (agent relais de l'Opération) au 085/713 981 ou [isabelle.ebroin@heron.be](mailto:isabelle.ebroin@heron.be)*

---